



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES DE VILLARD-BONNOT

MODIFICATION
en conséquence de l'aménagement
d'un mur de soutènement

***C3 – Carte du zonage réglementaire au 1 / 2 500
après modification***

JUILLET 2013



Légende :

Niveau de contraintes :



R Zones d'interdictions sauf exceptions définies



B Zones d'autorisations sous réserve du respect de prescriptions

Nature du risque :

G,g : glissement de terrain

P : chutes de blocs

v : ruissellement sur versant

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer,

** le second correspond à la nature du risque :

- caractère en minuscule pour les zones d'autorisations,
- caractère en majuscule pour les zones d'interdictions.

Périmètre de la modification

